Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 février 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël -

Absents : M. HOARAU Alex - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Animation culturelle
- Budget prévisionnel de la programmation 2005
de la Salle Georges Brassens

Le conseil est invité à se prononcer sur le projet de budget de l'association S.S.A. pour la programmation des spectacles à la Salle Georges Brassens.

Il est rappelé que la participation des collectivités signataires du contrat de plan est conditionnée par un engagement financier de la Commune à la prise en charge de certaines dépenses.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Pour 2005, le budget prévisionnel de l'association s'élève à **136 249 €.**

Sur ce total de dépenses, la Commune s'engage à financer une partie des dépenses de programmation et une partie des dépenses de fonctionnement. Ce qui correspond à une participation totale de **53 590.38 €** pour l'année 2005.

Il est prévu un versement en deux temps : une première inscription de 40 000 € au budget primitif, le reste à inscrire au budget supplémentaire.

Le plan de financement global des dépenses de l'association est le suivant :

- Participation communale à la programmation :	38 069.50 €
- Participation communale au fonctionnement :	15 520.88 €
- Participation au titre du contrat de plan :	38 069.50 €
- Participation de la SSA + sponsors :	12 454.12 €
- Participation du CNASEA :	9 000.00 €
- Recette billetterie et cotisations adhérents :	23 135.00 €

Le conseil est invité à approuver le budget prévisionnel de la programmation culturelle 2005 de la Salle Georges Brassens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel de la programmation culturelle 2005 mis en œuvre par l'association S.S.A.

La participation communale est versée à ladite association sous forme de subvention inscrite au chapitre 65 –Art. 65748-.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNIES